

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES ENGINS DE TP (VRS - VGP)



OVALIS CONTROLE

Date	22 janv. 2025
N° de client	4
N° de rapport	TP24-597
N° interne de contrôle	27
Prochaine vérification	22 juil. 2025

R482

☐

Chargeuses



R482

☐

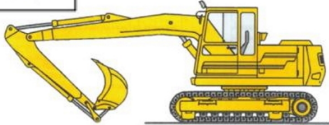
Compacteur



R482

☐

Pelle



R482

☐

Buteur



R482

☐

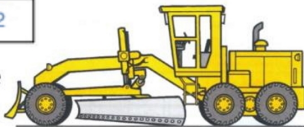
Chariot
Télescopique



R482

☐

Niveleuse



R482

☐

Tombereau



R482

☐

Tracto-pelle



☐

Autres :

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Non
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Non

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Alexandre DEAQUINO	Société	LUXLEV	Signature	
-----	-----------------------	---------	--------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : Manitou	MARQUE VÉHICULE
Modèle : MT1335	
N° de Série : n 4258 s MAN00000P01121329	TYPE
CATÉGORIE : 9 : Chariot télescopique, non équipé PEMP	
ACCESSOIRE(S) : lieu metz	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 3500.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2024	Kilomètreage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 271	N° du Parc
LEVAGE : Oui	4258

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :
1	Limiteur de charge non vérifié faute de moyens

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : LIA MARIO	Société : OVALIS CONTROLE
-----------------	---------------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR		CHARIOT TELESCOPIQUE (INITIAL)															
OVALIS CONTROLE LIA MARIO		N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00															
		Date : 22 janv. 2025				Prochaine contrôle : 22 juil. 2025				Client : LUXLEV							
		Marque		Manitou		Modèle		MT1335		N° de Série		n 4258 s MAN00000P01121329					
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui				Une contre visite sera obligatoire : Non											
CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION						TYPE DE VÉRIFICATION											
État de propreté de l'appareil satisfaisant				Oui		Vérification de mise en service (Article R4323-22)											
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)				Oui		Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)				✓							
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil				Oui		Vérification de remise en service (Article R4323-28)											
Zone sécurisée pour les essais				Oui													
EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL																	
B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture																	
Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)																	
Documents règlementaires à présenter				B	D	NEO	V/F	N°	Performances de l'engin				B	D	NEO	V/F	N°
Certificat de conformité + épreuve de mise en service				✓	□	□	V/F		Hauteur de levage (max) avec stabilisateurs : 12.60 m								
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)				✓	□	□	V/F		Hauteur de levage (max) sans stabilisateurs : 12.35 m								
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)				✓	□	□	V/F		Capacité de levage (max) : 3500 Kg								
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)				□	✓	□	V/F		Capacité à hauteur maxi : 3500 Kg								
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)				□	✓	□	V/F		Capacité à la portée maxi : 1000 Kg								
Poste de conduite				B	D	NEO	V/F	N°	Cycles de travail				B	D	NEO	V/F	N°
Accès				✓	□	□	V/F		Levage : 0 s								
Structure conforme aux normes européennes (présence, état,...) ROPS (ISO 3471) / FOPS (ISO 3449)				✓	□	□	V/F		Télescopage, sortie du bras : 0 s								
Vitrages de sécurité				✓	□	□	V/F		Télescopage, rentrée du bras : 0 s								
Sièges (état, réglages, fixations,...)				✓	□	□	V/F		Cavage (ISO3813) : 0 s								
Ceinture de sécurité				✓	□	□	V/F		Direction				B	D	NEO	V/F	N°
Essui-glaces				✓	□	□	V/F		Contrôle du circuit et du raccordement hydraulique				✓	□	□	V/F	
Niveau lave-glaces				✓	□	□	V/F		Ponts avant/arrières				✓	□	□	V/F	
Rétroviseur				✓	□	□	V/F		Modes 2 roues motrices				□	□	✓	V/F	
Issue de secours				✓	□	□	V/F		Mode 4 roues motrices				✓	□	□	V/F	
Aération				✓	□	□	V/F		Mode crabe				✓	□	□	V/F	
Chauffage				✓	□	□	V/F		Rayon de braquage interne/externe				✓	□	□	V/F	
Grille de protection de toit				✓	□	□	V/F		Observation(s)				B	D	NEO	V/F	N°
Klaxon				✓	□	□	V/F										
Alarme de recul				✓	□	□	V/F		Transmission, commande				B	D	NEO	V/F	N°
Alimentation 12V interne/externe				✓	□	□	V/F		Raccordement hydrauliques				✓	□	□	V/F	
Fonctionnement et repérage des commandes				✓	□	□	V/F		Ponts-différentiels-cardans				✓	□	□	V/F	
Contrôle voyant alarme (pression huile moteur, température de transmission, filtre hydraulique,...)				✓	□	□	V/F		Transmission hydrostatique (pompe à débit, moteur hydraulique)				✓	□	□	V/F	
Caméra, écran de travail				□	□	✓	V/F		Système de filtrage				✓	□	□	V/F	
Contacteur à clé				✓	□	□	V/F		Vitesse de translation (moteurs et réducteurs)				✓	□	□	V/F	
Eclairage				✓	□	□	V/F		Pédale approche lente et frein combinée				□	□	✓	V/F	
Pneumatiques				✓	□	□	V/F		Pédale électronique d'avancement				□	□	✓	V/F	
Groupe de puissance				B	D	NEO	V/F	N°	Adaptation vitesse/régime moteur				✓	□	□	V/F	
Niveaux (huile moteur et liquide de refroidissement)				✓	□	□	V/F		Chassis				B	D	NEO	V/F	N°
Protection des parties tournantes				✓	□	□	V/F		Fixe				✓	□	□	V/F	
Radiateurs (état général, fuite)				✓	□	□	V/F		Rotatif 360 ° (avec tourelle)				□	□	✓	V/F	
Pompes (fuites, raccordement)				✓	□	□	V/F		Etat général				✓	□	□	V/F	
Distributeurs				✓	□	□	V/F		Embase (soudure, couronne d'orientation)				✓	□	□	V/F	
Joint tournant				□	□	✓	V/F		Signalisation des zones dangereuses				✓	□	□	V/F	
Réservoirs (niveaux, déformations, fuites, état des bouchons, ...)				✓	□	□	V/F		Arrêt d'urgence				✓	□	□	V/F	
Sortie d'échappement (protégé ou inaccessible)				✓	□	□	V/F		Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique				✓	□	□	V/F	
Batteries				✓	□	□	V/F		Frein de tourelle				□	□	✓	V/F	
Coupe-batteries				✓	□	□	V/F		Fonctionnement des systèmes de freinage				✓	□	□	V/F	
Capotages (fixations, fermetures, dispositif de calage,...)				✓	□	□	V/F		Dispositif de blocage de la tourelle				□	□	✓	V/F	
Isolation phonique des capots moteurs				✓	□	□	V/F		Mécanosoudures et boulonnerie (fissures, oxydation,...)				✓	□	□	V/F	
Accessibilité aux composants moteurs				✓	□	□	V/F		Fixation contrepoids				✓	□	□	V/F	
Observation(s)				B	D	NEO	V/F	N° <td colspan="4">Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets,...)</td> <td>✓</td> <td>□</td> <td>□</td> <td>V/F</td> <td></td>	Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets,...)				✓	□	□	V/F	
Charge à portées variables									Autre(s) dispositif(s)				□	□	✓	V/F	
Essais effectués sur stabilisateurs																	

CONTRÔLEUR

OVALIS CONTROLE

LIA MARIO

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Date : 22 janv. 2025

Prochaine contrôle : 22 juil. 2025

Client : LUXLEV

Marque

Manitou

Modèle

MT1335

N° de Série

n 4258 s MAN00000P01121329

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Sécurité	B	D	NEO	V/F	N°	Contrôle de la stabilité en cas de surcharge	B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage	✓			V/F		Avertisseur lumineux avec LEDs	✓			V/F	
Dispositif "homme mort"	✓			V/F		Avertisseur sonore	✓			V/F	
Contacteur siège			✓	V/F		Blocage automatique des mouvements sortie/descente du télescope	✓			V/F	
Interdiction mouvement (relevage des stabilisateurs)	✓			V/F		Blocage automatique des stabilisateurs	✓			V/F	
Commande de direction	✓			V/F		Blocage automatique de l'essieu arrière	✓			V/F	
Direction de secours			✓	V/F		Dispositifs réglementaires	B	D	NEO	V/F	N°
Frein de service	✓			V/F		Abaque(s) de charge , CMU = 3500 Kg	✓			V/F	
Frein de parc	✓			V/F		Extincteurs			✓	V/F	
Frein de secours			✓	V/F		Indicateurs de dévers	✓			V/F	
Verrouillage d'oscillation essieu arrière	✓			V/F		Abaque de charge sur pneus ✖	✓			V/F	
Stabilisateurs (zone d'appui, largeur, ...)	✓			V/F		Abaque de charge sur pneus avec correcteur de dévers ✖			✓	V/F	
Cales de stationnements des stabilisateurs	✓			V/F		Abaque de charge sur stabilisateurs ✖	✓			V/F	
Controle de la ligne hydraulique/électrique du télescope	✓			V/F		Environnement sonore (décret 2006-892 "Prévention du risque lié au bruit")	B	D	NEO	V/F	N°
Indicateur d'angle sur télescope			✓	V/F		Niveau sonore externe (Pression acoustique au poste de conduite)	✓			V/F	
Contrôleur d'état de charge	B	D	NEO	V/F	N°	Valeur mesurée au décibel mètre : 104 dB					
Lecture à l'écran : Portée horizontale			✓	V/F		Niveau de sonore interne (Emissions sonores à l'environnement)		✓		V/F	
Lecture à l'écran : Charge levée			✓	V/F		Valeur mesurée au décibel mètre: 0 dB					
Lecture à l'écran : Longueur de flèche de sortie			✓	V/F		Mesures sécuritaires adaptées					Oui
Lecture à l'écran : Capacité maximale			✓	V/F							

ACCESSOIRES

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Godet (R 4324-28)	B	D	NEO	V/F	N°	Bras de foration (R 4324-2 à 3)	B	D	NEO	V/F	N°
Etat général du godet avant et/ou arrière			✓	V/F		Protection du conducteur et des autres travailleurs			✓	V/F	
Fonctionnement des clapets de sécurité			✓	V/F		Tourelle (R 4324-2 à 3, 16 à 20, 28, 40 et 41)	B	D	NEO	V/F	N°
Présence de linguets de sécurité sur les crochets			✓	V/F		Etat général			✓	V/F	
Vérins (fixations, fuites, clapets, barre de blocage)			✓	V/F		Embase (soudure, couronne d'orientation)			✓	V/F	
Vérin de godet			✓	V/F		Signalisation des zones dangereuses			✓	V/F	
Bennes (R 4324-2 à 3,8,16,17)	B	D	NEO	V/F	N°	Arret d'urgence (coupe-batterie)			✓	V/F	
Signalisation zone et utilisation dangereuse			✓	V/F		Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique			✓	V/F	
Fonctionnement des commandes en position neutre			✓	V/F		Frein de tourelle			✓	V/F	
Dispositifs de protection contre le retournement ou les chutes			✓	V/F		Fonctionnement des différents systèmes de freinage			✓	V/F	
Flèche (R 4324-2 à 4)	B	D	NEO	V/F	N°	Dispositif de blocage de tourelle en position transport			✓	V/F	
Etat général des cables			✓	V/F		Autres	B	D	NEO	V/F	N°
Protection des poulies de levage et des moufles			✓	V/F		Tablier et fourches fixes			✓	V/F	
Limiteur de vitesse à la descente			✓	V/F		Tablier équipé de fourches flottantes	✓			V/F	
Flèche (bati de flèche, fissures, fixations,...)			✓	V/F		Déplacement latéral des fourches			✓	V/F	
Vérins de flèche (fuites, arrêt d'axes, raccordement hydraulique,...)			✓	V/F		Balayeuse			✓	V/F	
Balancier (fissures, déformations, fixations)			✓	V/F		Kit spécial Forage			✓	V/F	
Vérin de balancier			✓	V/F		Pneus gonflés mousse			✓	V/F	
Fléchette de levage mécanique			✓	V/F		Roue de secours			✓	V/F	
Fléchette de levage hydraulique (treuil hydraulique)			✓	V/F		Casier pour briques et parpaings			✓	V/F	
Crochet fixe pour tablier			✓	V/F		Observation(s)	B	D	NEO	V/F	N°

CONTRÔLEUR		CHARIOT TELESCOPIQUE (INITIAL)																																																																					
OVALIS CONTROLE LIA MARIO		N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00		Rapport N° : TP24-597																																																																			
		Date : 22 janv. 2025		Prochaine contrôle : 22 juil. 2025																																																																			
		Client : LUXLEV																																																																					
Marque		Manitou	Modèle		MT1335																																																																		
N° de Série		n 4258 s MAN00000P01121329																																																																					
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		Une contre visite sera obligatoire : Non																																																																			
HUMAIN																																																																							
CAS 1			CAS 3																																																																				
Chariot élévateur à à flèche télescopique (à portée variable) sur tourelle, cet engin ne sert que pour l'élévation de charges uniquement avec fourches : Le conducteur est titulaire du CACES R482			Non																																																																				
CAS 2			CAS 4																																																																				
Si l'engin est utilisé avec godet en bout de flèche au lieu de fourches : le CACES R482 doit etre complété par une formation spécifique liée à l'utilisation du godet et dont il faut en conserver la preuve.			Non																																																																				
Si cet engin est utilisé pour le levage de charges avec un treuil de levage : le CACES doit etre complété par une formation élinguage, au balancement de charge et à la cinématique de levage et dont il faut en conserver la preuve (sauf si il y a R482)			Non																																																																				
Si cet engin est utilisé avec une plate-forme pour l'élévation de personnes, engin en appui sur ses stabilisateurs, le conducteur doit etre titulaire du CACES R482.			Non																																																																				
ESSAI DE FONCTIONNEMENT																																																																							
<table><tr><td></td><td>B</td><td>D</td><td>NEO</td><td>V/F</td><td>N°</td></tr><tr><td>Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 0 Kg 0 m</td><td>☐</td><td>☒</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réglage de l'indicateur / limiteur de charge</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Vérin de : 0</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Vérin de : 0</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>							B	D	NEO	V/F	N°	Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)						Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 0 Kg 0 m	☐	☒	☐			Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)	☒	☐	☐			Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge	☒	☐	☐			Réglage de l'indicateur / limiteur de charge	☒	☐	☐			Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge	☒	☐	☐			Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)	☒	☐	☐			Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.	☒	☐	☐			Vérin de : 0						Vérin de : 0					
	B	D	NEO	V/F	N°																																																																		
Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)																																																																							
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 0 Kg 0 m	☐	☒	☐																																																																				
Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)	☒	☐	☐																																																																				
Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge	☒	☐	☐																																																																				
Réglage de l'indicateur / limiteur de charge	☒	☐	☐																																																																				
Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge	☒	☐	☐																																																																				
Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)	☒	☐	☐																																																																				
Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.	☒	☐	☐																																																																				
Vérin de : 0																																																																							
Vérin de : 0																																																																							
EXAMENS ET ÉPREUVES																																																																							
<table><tr><td>Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td></td></tr><tr><td>Charge d'essai : 0 Kg à une distance mesurée de : 0 m</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td>1</td></tr><tr><td>Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?</td><td></td><td></td><td></td><td>Non</td></tr><tr><td>Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?</td><td></td><td></td><td></td><td>Oui</td></tr></table>						Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP					Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)	☐	☐	☐		Charge d'essai : 0 Kg à une distance mesurée de : 0 m	☒	☐	☐	1	Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?				Non	Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?				Oui																																									
Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP																																																																							
Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)	☐	☐	☐																																																																				
Charge d'essai : 0 Kg à une distance mesurée de : 0 m	☒	☐	☐	1																																																																			
Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?				Non																																																																			
Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?				Oui																																																																			